

**2012/4367 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association « Feuilles mortes - Arts vivants » pour l'organisation de la Fête des Feuilles du 10 au 25 novembre 2012 au Parc de la Tête d'Or – Approbation d'une convention mixte. (Service Evènementiel et Animation ) (BMO du 26/03/2012, p. 0651)**

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

**Mme VALLAUD BELKACEM Najat**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier, l'organisation de la Fête des Feuilles dont c'est la 12<sup>e</sup> édition, qui a pris une ampleur toute particulière dans le programme événementiel de la ville. C'est un événement biennuel, c'est-à-dire une fois tous les deux ans. Que vous en dire d'autre ? 25 000 euros de subvention pour soutenir l'événement qui est organisé en partenariat avec la FRAPNA, la DRAF et le CRIPT Rhône-Alpes. C'est un événement de « land art », c'est-à-dire « art nature ».

**M. HAVARD Michel** : Je n'interviendrai pas sur ce dossier mais je profiterai de cette prise de parole pour dire deux choses : la première c'est que vous avez refusé un rappel au règlement, une suspension de séance qui est normalement de droit...

**M. LE MAIRE** : Je ne vous avais pas entendu, Monsieur Havard ! Peut-être le bruit ?

**M. HAVARD Michel** : C'est donc bien que nous avons raison et que les conditions de travail dans lesquelles nous étions n'étaient pas satisfaisantes. Vous auriez dû faire le nécessaire.

**M. LE MAIRE** : Vous auriez dû insister, Monsieur Havard.

**M. HAVARD Michel** : Plutôt que de donner des leçons aux autres, vous devriez vous appliquer à vous-même les vertus du dialogue. Voilà ce que je voulais dire.

**M. LE MAIRE** : Vous avez quelque chose sur les Feuilles mortes ?

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)